



C(Extr.)/25/2 Add.

ORIGINAL : anglais

DATE : 10 avril 2008

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Vingt-cinquième session extraordinaire
Genève, 11 avril 2008

ADDITIF

ADOPTION DU DOCUMENT
TGP/4/1 "CONSTITUTION ET MAINTIEN DES COLLECTIONS DE VARIÉTÉS"

Document établi par le Bureau de l'Union

L'objet du présent document est de consigner les propositions faites par le Comité technique (TC) à sa quarante-quatrième session et le Comité administratif et juridique (CAJ) à sa cinquante-septième session, tenues à Genève du 7 au 9 avril 2008 et le 10 avril 2008, respectivement, concernant le document TGP/4/1 Draft 10 "Constitution et maintien des collections de variétés". Les propositions faites par le TC et le CAJ sont reproduites dans l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

ANNEXE

MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE COMITÉ TECHNIQUE (TC)
ET LE COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE (CAJ)
VISANT LE DOCUMENT TGP/4/1 DRAFT 10
“CONSTITUTION ET MAINTIEN DES COLLECTIONS DE VARIÉTÉS”

1.4	Ajouter la phrase ci après (tirée de la section 3.1.2.1) à la fin de la section 1.4 de l'introduction : “Aux fins du présent document, le terme ‘maintien’ fait référence à la manière dont le matériel végétal vivant est maintenu en stock (semences) ou mis en culture (variétés multipliées par voie végétative)”.
2.2.2.1.iv)	Modifier la section 2.2.2.1.iv) de la façon suivante : “iv) toute liste comprenant des variétés accessibles au public figurant dans des collections végétales (variétés figurant dans des collections de ressources génétiques, collection de variétés anciennes, etc.);”
3.1.2.2.2	Actualiser la dernière phrase conformément au titre de la section 11 du document TGP/5.
3.1.2.2.3	Supprimer dans la section 3.1.2.2.3 le membre de phrase : “par exemple de contrôler l'identité de matériel végétal obtenu sur le marché,”

[Fin de l'annexe et du document]